

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 juin 2007

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, maire, Ourmières, Bordas, Clerc, Fernandez, Launay, Lescop, Trouvé, Prio, Renault, adjoints

Mesdames et Messieurs Leser, maire honoraire, Salvaire, Chevallier, Coulon, Chérin, Brayer, Calabuig, Noël, Ngwette, Olgiate, Legrand, Rigaut, Tréhet, Enhart, Hervé, Gibert, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Caron a donné pouvoir à M. Lesparre
Mme Faye a donné pouvoir à M. Bordas
Mme Delmas a donné pouvoir à M. Trouvé
Mlle Mkabari a donné pouvoir à M. Calabuig
M. Péry a donné pouvoir à M. Renault
Mme Azevedo a donné pouvoir à M. Launay
Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières
Mme Achache a donné pouvoir à Mme Salvaire
Mme Legendre a donné pouvoir à Mme Lescop

Secrétaire de séance : P. **Ngwette**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 4 avril dernier après avoir cependant précisé que M le M le Maire était rapporteur du dossier 3 – OPAH RESIDENCE ZOLA – et non M. Renault.

DOSSIER 1 - CONVENTION VILLE / ANRU Bords de Seine

Sur le rapport de M. le Maire,

Les discussions menées avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et les autres partenaires ayant permis d'aboutir, l'aménagement du secteur des Bords de Seine va pouvoir s'engager. Elle consiste en la :

- **construction de 473 logements,**
- **démolition de 173 logements situés 128 et 130 rue Jean Jaurès, 1 et 3 place Jean Carasso ;**
- **réhabilitation et résidentialisation** des 87 logements des 132 et 134 rue Jean Jaurès ;
- **création de 2 mails publics, réaménagement des rues Langlois, Berteaux, Meissonnier et Desmoulins, aménagement d'allées piétonnes, d'une voie zone 30 et de placettes, reconstruction en souterrain du parking silo ;**
- **construction d'une Maison de la Petite Enfance, d'une école maternelle et primaire, d'un centre de loisirs maternels et d'un centre social du Colombier ;**
- aménagement d'une **base de loisirs sur les berges de Seine.**

Son coût est estimé à **101 493 154 €**. L'Etat devrait participer à hauteur de **19 961 417 € (20%)**. Le Conseil général et le Conseil régional sont également sollicités. La part de financement de la

Ville est de **7 600 503 € (8%)**. L'enveloppe des prêts bonifiés (PRU) de la CDC est sollicitée à hauteur de **3 653 000 €** pour les financements de la Ville.

Le réaménagement de l'ensemble du quartier se décompose en 6 phases mises en œuvre de **2007 à 2015**. L'engagement des opérations aidées par l'ANRU se déroule de 2007 à 2012. Un aménageur sera désigné pour mener à bien l'opération.

Participation des habitants

La démarche très large de concertation et d'information à la fois des habitants concernés et de l'ensemble des Bezonnais qui a été mise en place dans la phase d'élaboration du projet sera poursuivie pendant la mise en œuvre. Une information et une **concertation de proximité** seront assurées régulièrement au sein du **Conseil de quartier des Bords de Seine** et de son collectif d'animation. **L'ATELIER DES PROJETS URBAINS** constitué sur les questions d'intérêt commun à l'ensemble de la ville débattera des orientations et des projets menés dans le quartier pour les articuler aux objectifs de développement d'ensemble de la ville. Un **ESPACE DES BORDS DE SEINE**, installé Cité Carasso, accueille tous les publics intéressés pour informer et pour recueillir avis et suggestions sur les orientations urbaines, l'organisation des opérations et leur avancement. L'équipe ANRU s'y est installée le 31 mai dernier.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'opération à intervenir avec l'ANRU et les partenaires et autorise le maire à la signer.

DOSSIER 2 – BILAN DE LA CONCERTATION ZAC ANRU BORDS DE SEINE

Sur le rapport de M. le Maire,

La concertation préalable à la création de la ZAC (zone d'aménagement concertée) de l'opération ANRU des Bords de Seine s'est déroulée comme décidée par délibération du conseil municipal du 4 avril dernier.

Le Conseil de quartier des Bords de Seine s'est réuni le 23 mai, en présence d'une quarantaine de personnes. La discussion a été l'occasion d'apporter à nouveau certaines précisions ; elle a porté principalement sur : le remplacement par un équipement enterré du parking Silo ; le nouveau tracé de la rue M. Berteau ; l'installation des pistes cyclables sur le pont et l'avenue Zola ; la place des espaces verts ; la redynamisation de la rue E. Vaillant ; l'adaptation de la formation offerte par l'Education Nationale aux nouvelles perspectives d'emploi. Les copropriétaires présents de la résidence G Brassens (rue R Branchard) ont demandé de revoir avec l'association Foncière Logement l'implantation et les hauteurs de bâti prévues rue Camille Desmoulins. Depuis, une rencontre est intervenue avec la direction de cet établissement qui gère la cotisation pour le logement des salariés (l'ancien « 1% ») ; il est utile de rappeler que l'établissement apporte la moitié des financements de l'ANRU. Des évolutions paraissent possibles.

Il convient de noter que ce conseil de quartier avait été précédé le 15 mai de **deux réunions en pieds des 2 immeubles qui doivent être démolis** : en tout une centaine de personnes ont participé à un échange portant aussi bien sur le contenu de l'opération que sur les questions de relogement. Sur les conditions financières, il a été précisé que l'ANRU garantit un reste à charge (loyer et charges après déduction de l'APL) identique sous conditions de ressources (60 % des plafonds HLM), ce qui concerne 77 % des locataires de Carasso et 87 % des locataires du 128-130 rue Jean Jaurès) ; une augmentation égale à ce qui est autorisé pour une réhabilitation dans les autres cas. Les attentes se portaient ensuite sur l'assurance de ne pas se voir imposer un relogement extérieur à Bezons ; la possibilité qu'une partie des locataires accède aux logements neufs ; la connaissance du calendrier des démolitions (2010 pour Carasso, 2011 pour le 128-130

rue Jean Jaurès) et de la préparation des relogements (les enquêtes préalables démarreront en septembre, les orientations sont arrêtées en comité de pilotage réunissant la Ville, la DDEA et l'Office) ainsi que de la prise en charge des frais de déménagement ; l'information et la concertation sur la conception des nouveaux logements. Parmi les améliorations les plus attendues de la rénovation du quartier : la réduction du bruit au Colombier, la gestion du stationnement, la sécurisation des circulations des enfants. L'attachement à la présence de commerces alimentaires dans le quartier est une préoccupation partagée.

Le 6 juin, l'atelier des projets urbains qui réunit habitants, institutionnels, experts et élus à également pris connaissance de l'opération dans le cadre plus général d'une discussion portant sur les différentes problématiques et projets sur la ville toute entière. Parmi les échanges, la question des transports publics (notamment la liaison des quartiers vers la gare du tram et la liaison de Bezons vers la gare de Houilles et plus généralement le raccordement des différents pôles d'attractivité de la région entre eux) ; la promotion des modes de déplacement « doux » ; la nécessaire cohérence dans l'approche de l'évolution de la commune (habitat / transport / emploi / formation / qualité des aménagements / commerce...) ; le rapport entre Bezons et les villes avoisinantes et les complémentarités à penser à cette échelle (commerce, habitat, stationnement...) ; la mixité.

La **réunion publique** de concertation à l'échelle de la ville s'est tenue le **20 juin**, environ 80 personnes y participaient. Les discussions ont porté sur :

- les aménagements côté résidence E. Zola (redressement de la rue M. Berteaux et qualité architecturale des immeubles à édifier).
- plus généralement, les types de logements, les modalités d'attributions des appartements
- les commerces nouveaux sur le secteur du pont et la problématique du stationnement (avec aussi le rôle des ASVP pour le respect de la réglementation ; la problématique des parkings souterrains sous les immeubles faiblement occupés actuellement) ainsi que sur les effets de ces implantations économiques sur la rue E. Vaillant.
- la construction de l'école nouvelle (quels effectifs? quelle modification des secteurs scolaires? quelle garantie de nomination d'enseignants par l'Etat? où l'édifier?)
- l'aménagement de la rue J. Jaurès
- les liaisons bus et notamment entre la gare du tram et celle de Houilles
- l'aménagement des berges, l'abandon par le conseil général de la prolongation de la RD 311 jusqu'à la A 14
- la durée des chantiers et les problématiques de circulation
- la nécessité de renforcer les outils de la formation sur notre territoire

Le conseil municipal prend acte unanimement du bilan d'ensemble de la concertation menée tel que dressé.

DOSSIER 3 - VENTE À LOGIREP DE 2 PAVILLONS RUE DE LA PROCESSION.

Sur le rapport de M. le Maire,

Le secteur de la cité des Brigadière est en pleine rénovation. Plusieurs parcelles de terrains limitrophes avaient été mises en vente par leur propriétaire. Pour renforcer la cohérence urbaine du quartier, la Ville a alors fait jouer son droit de préemption et a donc acquis deux parcelles, situées respectivement au n°49 et 39 rue de la Procession. La Société LOGIREP a fait savoir qu'elle était prête à racheter les deux terrains en question et que pour les éventuelles transactions ultérieures elle s'efforcera de négocier en direct avec les vendeurs. Ainsi, le projet d'ensemble envisagé lors de la conception de l'opération devrait pouvoir trouver sa pleine dimension avec

l'implantation de constructions en accession. La cession de ces deux terrains se fera aux montants des acquisitions, qui correspondent à l'estimation des Domaines à savoir :

- 49 rue de la Procession 265.000 €uros
- 39 rue de la Procession 220.000 €uros

Le conseil approuve, à l'unanimité, ces transactions et autorise M le Maire à signer les actes au nom de la commune.

DOSSIER 4 - ACQUISITION DE TERRAIN RUE V. HUGO À L'EURO SYMBOLIQUE.

Sur le rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier de l'Agriculture, un important volet consiste en la reprise qualitative d'un certain nombre de cheminements. Il est donc proposé de racheter le foncier de la placette à l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Francis de Pressensé et de le classer ultérieurement dans le Domaine Public afin de le ré aménager. Les propriétaires ont donné leur accord pour que cette acquisition d'un terrain de **313m² se fasse à l'€uro symbolique**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la transaction et autorise M le Maire à signer l'acte au nom de la commune.

DOSSIER 5 – BOULEVARD PERI – ACHATS AU CARREFOUR DU DRAPEAU

Sur le rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de l'opération d'urbanisme du secteur du Drapeau, l'ancien aménageur, la Société d'Economie Mixte (S.E.M) Rives de Seine, avait acquis les murs de deux fonds de commerce (une boulangerie et une pharmacie) situés respectivement au **118 rue Rouget de l'Isle et au 128 boulevard Gabriel Péri**. Depuis ces locaux sont vides. La Ville a consacré tous ses efforts à obtenir, dans le cadre de la procédure de liquidation de la SEM, le transfert des biens qui restaient sa propriété. Ce transfert peut enfin devenir effectif à **l'euro symbolique** et l'acte notarié peut être signé. Ces deux biens sont ensuite destinés à être revendus au Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Drapeau.

Le conseil approuve, à l'unanimité, ces transactions et autorise M le Maire à signer les actes au nom de la commune.

DOSSIER 6 – BOULEVARD PERI – ACHAT DU 64

Sur le rapport de M. le Maire,

Sur la rive du Bd Péri entre la rue Richard Delahaye au Sud, le gymnase Pierre de Coubertin à l'Est et l'allée Saint Just au Nord, la Ville est propriétaire d'une grande partie de foncier et vient de préempter le terrain d'assiette de l'ex garage Grelier. Dans le cadre de la révision en cours du POS/PLU il est prévu d'étudier plus précisément un projet sur ce secteur stratégique du boulevard urbain. La propriétaire, Mme GARANCHET, d'une parcelle située dans ce périmètre, ayant fait connaître son intention de vendre son bien (AH n°58 pour **752m²**), un accord a été trouvé sur la base de l'avis des Domaines (**272.000 €uros**) pour son acquisition en direct par la Ville.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la transaction et autorise M le Maire à signer l'acte au nom de la commune.

DOSSIER 7 - VENTE À FREHA DU 28 RUE J. JAURES.

Sur le rapport de M. le Maire,

La Ville est propriétaire d'un pavillon en très mauvais état sis 28 rue Jean Jaurès. Afin de ne pas laisser ce bien davantage en déshérence, il est proposé de le revendre à un organisme spécialisé dans le logement social, a Société FREHA. Cette intervention s'inscrit également dans la **volonté plus générale de requalifier la rue J. Jaurès La revente s'effectuera à hauteur de 80.000 euros** (montant qui a reçu l'accord du service des Domaines). Après sa réhabilitation le pavillon sera occupé par une famille pouvant prétendre à un logement très social.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la transaction et autorise M le Maire à signer l'acte au nom de la commune.

DOSSIER 8 - BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES 2006.

Sur le rapport de M. le Maire,

Conformément au code général des collectivités territoriales, le bilan des transactions réalisées en 2006 est présenté ; la Ville a procédé à trois acquisitions dans le courant de l'année 2006 :

–**Acquisition par voie de préemption du terrain sis 13/15 rue Edouard Vaillant** (2161m² pour 703.000 Euros) afin d'y réaliser à moyen terme une opération d'habitat (une promesse de vente a été conclu avec le groupe ARCADE).

–**Achat de la parcelle sise 49 rue de la Procession** (578m² pour 265.000 Euros) limitrophe de l'opération ANRU Agriculture/Brigadières pour un montant de 230 000€. Ce bien est destiné a être revendu à LOGIREP.

–**Achat d'une petite bande de terrain** de 15m² dans le cadre d'un alignement au **9 rue Albert 1er** pour un montant de 3 000 €.

Dans le même temps une seule cession a été réalisée :

–**Revente à LOGIREP de la parcelle du 20 rue Mozart** acquise dans le cadre de l'opération ANRU Brigadières (au même montant que celui de l'acquisition).

Le Conseil Municipal prend acte unanimement de ce bilan des transactions immobilières 2006.

DOSSIER 9 - BILAN 2006 EPAFAB (Etablissement Public d'Action Foncière d'Argenteuil-Bezons).

Sur le rapport de M. le Maire,

L'E.P.A.F.A.B n'a réalisé aucune transaction sur le territoire de Bezons en 2006. Sur Argenteuil il a procédé à sept acquisitions et une cession.

Par ailleurs, il est rappelé que l'ETAT ayant créé au bénéfice du département du Val d'Oise le 1er Janvier 2007 un Établissement Public Foncier Départemental, il parait très peu probable que l'EPAFAB puisse poursuivre son existence au delà de son échéance statutaire du 5 janvier 2009. Or, les conditions d'interventions de l'EPFD ne sont pas définies et il est possible de s'interroger sur la volonté du Conseil Général de prendre en compte au niveau nécessaire la question foncière sur le territoire de la ville. Cette situation est d'autant plus regrettable que les questions foncières sont très importantes dans une ville qui évolue autant que Bezons.

Le conseil municipal prend acte unanimement de l'activité de l'EPAFAB en 2006.

DOSSIER 10 – Vente de LA LUZIÈRE.

Sur le rapport de M Le Maire,

Avant et après guerre et jusqu'aux années 70/80, les colonies de vacances prennent leur essor. De très nombreuses communes, en particulier de sensibilité progressiste et les comités d'entreprises ont acquis des propriétés à la campagne, à la montagne et en bord de mer pour offrir des vacances aux enfants. Découverte d'une vie sociale et autonome extra familiale et d'activités de loisirs et sportives sont au rendez-vous de ces villégiatures d'un mois. Au-delà, ces vacances permettent un brassage d'origines et de couches sociales différentes. Mais dans la dernière période, les centres de vacances ont connu une évolution ; baisse de la fréquentation et modifications de la demande se sont imposées. La demande porte notamment sur des effectifs plus réduits recouvrant des espaces individualisés, définis notamment par la taille des chambres. De fait, la dimension des structures anciennes est remise en cause, ce que renforcent les normes de sécurité imposées par de nouvelles législations de plus en plus rigoristes et drastiques, suite à quelques dramatiques évènements survenus dans plusieurs établissements.

Dans ce contexte, les communes et les comités d'entreprises ont eu ou ont de plus en plus de mal à entretenir leurs patrimoines et la plupart finissent par les vendre.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes montrent le rôle déterminant de la dimension économique dans ces changements. Le prix des séjours, malgré la contribution importante des collectivités locales ou des CE demeurant un frein, voire un obstacle majeur. Cela s'est traduit par des séjours plus courts dépassant rarement deux semaines.

S'agissant de LA LUZIÈRE

C'est en 1931 que la municipalité de Bezons se porte acquéreur de cette propriété, située à la Ferté Saint Aubin dans le Loiret, un château de 1800 m², construit au 19^{ème} siècle et d'un pavillon de 400 m² entourés d'un domaine de 33 hectares, composé de prairies et d'espaces boisés. Des générations successives de Bezonnais s'y sont rendues durant les vacances scolaires de printemps, mais surtout l'été, démontrant ainsi une réelle ambition d'éducation populaire de la part de la ville.

Si le coût des colonies se révèle toujours accessible pour les familles, il nécessite un engagement financier onéreux pour la collectivité.

En 1995, la Commission de sécurité interdit l'utilisation de *La Luzière* pour les séjours des colonies de vacances. Dès cette époque, la ville a étendu sa palette de destinations et séjours adaptés aux demandes des familles et des jeunes en diversifiant ses propositions aux familles par recours à des prestataires.

Dans le même temps, avec l'objectif de rénover le centre, diversifier l'utilisation de *La Luzière* pour rendre budgétairement la gestion de l'équipement accessible, des études ont été menées pour améliorer les conditions d'accueil et ouvrir sur l'année le centre de vacances. En 1997, un projet ambitieux de développement est mis au point. Son coût à l'époque est d'environ 2 500 000 €. Cependant, aucune subvention, n'est trouvée, ni du côté de la Ville de La Ferté St Aubin, ni du département, ni de la Région ; les partenariats ne se concrétisent pas non plus avec des organismes privés ou associatifs (formation...). En 2001, la piscine est interdite d'accès et l'eau potable alimentée par château d'eau est déclarée impropre à la consommation. Dans ces conditions, seuls quelques séjours de jeunes sont organisés sans pouvoir accéder au château. Il n'en demeure pas moins que les charges supportées par la ville pour cette propriété sont élevées : 60 000 € chaque année.

En 2005, la municipalité après avoir multiplié les contacts, doit prendre la décision douloureuse de

vendre tant coûts de réhabilitation comme de fonctionnement sont disproportionnés par rapport à l'occupation potentielle de ce Centre et incompatibles avec les ressources communales fortement engagées par ailleurs dans la rénovation du patrimoine sur la ville elle-même (écoles, voirie...). Non sans mal, en 2007 enfin, une promesse de vente a pu intervenir avec un acquéreur particulier (PRIMINVEST) pour un **montant de 550 000 €** largement supérieur à l'estimation des Domaines.

Le conseil municipal, à la majorité (M. Noël, M. Chevallier et Mme Brayer votant contre, M. Trouvé et M. Enhart s'abstenant), prononce le déclassement du domaine public de cette propriété et autorise sa cession dans les conditions décrites.

DOSSIER 10 BIS - DÉCHETS – RETRAIT DU SYNDICAT AZUR - TRANSFERT À LA CAAB DE CETTE COMPÉTENCE.

Sur le rapport de M. le Maire,

Dès les études préalables à la création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil – Bezons, il a été envisagé de déléguer à celle-ci la compétence des déchets. Ceci représente un enjeu financier important puisque la gestion de ce service par la communauté entraîne des dotations de l'Etat majorées. Il convient donc que la ville, en accord avec le syndicat Azur, lui retire cette compétence pour la transférer à la CAAB dès le 1er janvier 2008.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le retrait de la commune du syndicat Azur et le transfert de la compétence *déchets* à la Communauté d'Agglomération Argenteuil – Bezons au 1er janvier 2008.

DOSSIER 11 – RAPPORT 2006 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE DE LOISIRS DE VALLANGOUJARD

Sur le rapport de Mme Prio,

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité de ce syndicat intercommunal formé par Argenteuil, Bezons et Colombes dont la vocation est l'accueil en journée ou en court séjour

I – Bilan d'activités :

Si l'activité, pour les communes d'Argenteuil et de Colombes, est stable par rapport à l'année 2005, **celle de Bezons est en nette augmentation (100 jours en 2006 contre 26 jours en 2005)**. Le développement des campings familiaux des centres sociaux est à souligner.

I – Bilan financier :

Section investissement :

Recettes		Dépenses	Déficit 2005	Capacité financement 2005	Déficit cumulé
Exécutées	Reste à réaliser				
18 742,90 €	10 463 €	39 540, 06 €	20 797,16 €	11 861,37 €	8 935,79 €

Section de fonctionnement :

Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
95 095,73 €	85 620,48 €	9 475,25 €	-1 798,76 €	0	7 676,49 €

- Résultat de clôture : - 1259,30 €
- Résultat de clôture avec restes à réaliser : 9 203,70 €

Participation des communes :

- Argenteuil : 40 934, 46 €
- Colombes : 32 297,88 €
- **Bezons : 11 083,66 €**

Il est rappelé que Bezons demande depuis plusieurs années au syndicat d'engager la réhabilitation du bâtiment affecté à la commune, une plus grande rigueur dans la gestion comme dans le suivi des travaux.

Le conseil unanimement prend acte de ce bilan .

DOSSIER 12 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 DE LA VILLE ; DE L'ASSAINISSEMENT ; DES LOCATIONS

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal est invité à arrêter les Comptes Administratifs de la ville, des locations et de l'assainissement exercice 2006, hors la présence de M. le Maire lors du vote comme le veulent les textes. Ces documents strictement comptables retracent les écritures de cet exercice.

Le conseil doit dans le même temps approuver les comptes de gestion que tient le percepteur qui retracent sa propre comptabilité et doivent se conclure par les mêmes résultats.

1. Le COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE.

Les dépenses 2006 se sont établies, globalement à **46 566 142,23 euros** et les recettes à **48 187 691,66 euros**

L'exercice dégage un excédent de clôture de 1 621 548,83 euros se répartissant comme suit:

- Investissement: **2 964359,86€**
- Fonctionnement: **4 585 908€**

Ce chiffre est amené à 2 098 870,26 euros après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice dont un besoin de financement en investissement de 2 487 038, 43€.

Le conseil arrête, à l'unanimité, le compte administratif de la ville.

2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DES LOCATIONS retrace les comptes liés à la gestion du bâtiment du théâtre Paul Eluard

Il fait apparaître un excédent global se répartissant comme suit :

- section d'investissement : 6 892,38 euros

· section de fonctionnement : 25 994,85 euros

Le résultat s'établit donc à 32 887,23 euros.

Après report, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 9 617,86€

Le conseil arrête, à l'unanimité, le compte administratif des locations.

3. Le Conseil Municipal est également invité à approuver le COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Il présente un résultat global de clôture (avant reports) de 711 933 euros se répartissant comme suit :

- section d'investissement : 520 402,01 euros
- section d'exploitation : 191 590,99 euros

Après reports, l'excédent d'investissement est ramené à 488 570, 51€ et le résultat global à 680 161, 50€

Le conseil arrête, à l'unanimité, le compte administratif de l'assainissement.

DOSSIER 13 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION VILLE ; ASSAINISSEMENT ; LOCATIONS.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les comptes de gestion retracent la comptabilité tenue par le Trésorier Public en charge de la commune pour ces mêmes budgets. Ils dégagent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs tenus par la ville.

Constatant l'identité de ces valeurs, le Conseil, en présence de son Maire, arrête, à l'unanimité, ces 3 Comptes de Gestion.

DOSSIER 14 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VILLE, ASSAINISSEMENT ET LOCATIONS

Sur le rapport de M. Ourmières,

1/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2007 DE LA VILLE

Intervenant après les décisions déjà prises par le Conseil en janvier 2007 lors du vote du Budget Primitif et du vote d'une 1ère décision modificative lors de la fixation de la fiscalité le 4 avril et après l'adoption du Compte Administratif 2006, le Budget Supplémentaire 2007 de la Commune ne rectifie qu'à la marge les inscriptions déjà opérées et apporte certains compléments de crédits.

Le conseil approuve, à la majorité (M. et Mmes Gibert, Rigaud, Tréhet s'abstenant), le budget supplémentaire de la ville. et affecte le résultat de fonctionnement 2006 d'un montant de 4 585 908,69 € ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement : 2 500 000 €**
- **Section de fonctionnement : 2 085 908,69 €**

Le Budget supplémentaire s'équilibre à :

- **Section d'investissement : 6 070 839,64 €**

· **Section de fonctionnement : 2 201 729,05 €**

2/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2007 DES LOCATIONS

Ce budget retrace exclusivement les mouvements liés à la location au **Théâtre Paul Eluard** du bâtiment. Cette année encore, le budget de l'équipement s'autofinance . Il s'équilibre ainsi :

· **Section d'investissement : 104 734,24€**

· **Section de fonctionnement : 16 376,85 €**

avec un résultat de fonctionnement 2006 d'un montant de 25 994,85 euros, affecté ainsi qu'il suit:

– **Investissement: 9 618,00€**

– **Fonctionnement: 16 376,85€**

Ces crédits permettront des travaux en fond de scène et le lancement d'une étude portant sur la reprise des façades de l'établissement

Le conseil municipal approuve, à la majorité (M. et Mmes Gibert, Rigaud, Tréhet s'abstenant), le budget supplémentaire des locations.

3/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2007 DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve, à la majorité (M. et Mmes Gibert, Rigaud, Tréhet s'abstenant), le budget supplémentaire de l'assainissement qui s'équilibre :

- **en investissement : 684 482 euros**

- **en fonctionnement: 191 590,99 euros.**

avec un résultat de fonctionnement 2006 d'un montant de 191 590,99 euros, affecté intégralement en section de fonctionnement

DOSSIER 15 - MODIFICATION ANNUELLE DES TARIFS DES SERVICES.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Sauf cas particuliers, il est proposé de **n'augmenter que de 1,6 %** (arrondi au décime supérieur) les tarifs en vigueur, ce qui correspond à l'inflation constatée en 2006. Ainsi, le conseil municipal continuera son effort pour rendre accessible à tous les services communaux par des tarifs qui demeurent modestes et auxquels s'appliquent en général le quotient familial.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des tarifs des services.

DOSSIER 15 BIS - MODIFICATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ.

Sur le rapport de Mme Coulon,

Les droits de place acquittés par les commerçants du marché auprès de l'exploitant (la Sté Géraud) doivent être actualisés. Il est proposé de ne pas suivre sa proposition d'augmenter de plus de 60% les tarifs ; elle suggère de s'en tenir à 15 %, taux déjà important.

Le Conseil approuve, à la majorité (M. et Mmes Péry, Gibert, Rigaud, Tréhet s'abstenant), cette évolution tarifaire et autorise son Maire à passer les actes subséquents.

DOSSIER 16 - DÉLÉGATION AU MAIRE DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE.

Sur le rapport de M. Ourmières,

1. Gestion de la dette

Le conseil est invité à renouveler, comme il le fait chaque année depuis 2002, l'autorisation donnée au Maire pour souscrire les prêts relatifs aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires.

2. Gestion de la trésorerie

De même le conseil est invité à donner délégation au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal(le plafond délibéré est fixé à 2 500 000 € depuis le 15 décembre 2004).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le renouvellement en ce domaine de sa délibération du 27 juin 2006 dans les mêmes conditions en confirmant la délégation donnée à M. le Maire et à Monsieur Ourmières, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement .

DOSSIER 17 - APPEL D'OFFRES 8ème OPÉRATION ASSAINISSEMENT.

Sur le rapport de M. Renault,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offres, signer le marché, signer les éventuelles décisions de poursuivre, et engager éventuellement une procédure en marché négocié si l'appel d'offres était infructueux pour mener à bien les travaux d'assainissement concernant les Rue du souvenir - Rue Edgard Quinet - Rue du Progrès - Rue Camélinat - Rue des Cerisiers - Rue Ambroise Thomas et Rue de la Gaité

DOSSIER 18 - AVENANT N° 11 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC ELYO

Sur le rapport de M. Launay,

Par délibération en date du 29 juin 1999, a été autorisé la signature d'un marché en appel d'offres pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux avec la société ELYO. Des modifications ont été apportées concernant le périmètre du contrat, celles-ci portent sur :

1. la prise en charge de matériels complémentaires et le remplacement du poste de comptage gaz à la cuisine centrale,
2. le passage au gaz de l'école de musique et de danse,
3. la prise en charge par ELYO des installation de la maison Sacco et Vanzetti.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet avenant et autorise sa signature.

DOSSIER 19 - AVENANTS RESTRUCTURATION ÉCOLE PÉRI

Sur le rapport de M. Bordas,

Par délibération en date du 29 mars 2006, il a été autorisé la signature d'un marché en appel d'offres, pour les travaux de la 3ème tranche de restructuration et d'extension de la maternelle Gabriel PERI. Pour des raisons de retard de la part d'une société (lot 5) **une prolongation des délais** s'est avérée nécessaire pour les sociétés attributaires des autres lots **jusqu'au 31 mars 2007**. Il y a donc lieu pour la bonne règle de modifier par voie d'avenant les marchés passés.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces avenants et autorise leur signature.

DOSSIER 20 - GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES

Sur le rapport de M. Ourmières,

Dans le cadre des activités qui leur incombent, la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons et les Communes membres se voient dans l'obligation de s'assurer. L'imbrication de l'action publique (par exemple les véhicules de la propreté appartiennent à la ville mais sont mis à disposition de la CAAB) peut amener en cas d'accidents des complications en recherche de responsabilité. Aussi paraît il sage que villes et agglomération soient couvertes par la même société. Tel est l'objet du groupement de commandes qu'il est proposé de constituer dans ce domaine ; la coordination en sera faite par la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé de couvrir les risques suivants : biens, flotte automobile, responsabilité civile.

DOSSIER 21 – PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE AU PROFIT DE RATIOS .

Sur le rapport de M. Ourmières,

La carrière des fonctionnaires territoriaux est organisée en cadres d'emploi (qui correspondent aux métiers qu'ils exercent au sein d'une filière – administrative, technique, d'animation...) au sein desquels ils sont classés par grades (qui traduisent leur niveau de responsabilité, leur qualification et leur expérience). La progression au grade supérieur répond à certaines règles. Jusqu'en 2007, des quotas nationaux d'avancement déterminaient l'effectif maximal de fonctionnaires territoriaux du grade d'avancement et fixaient ainsi un pyramidage de ce cadre d'emploi.

Désormais, la détermination du nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à un grade d'avancement relève de la compétence des conseils municipaux.

Le conseil municipal approuve, à la majorité (M. Legrand, M. Oligiati et Mme Hervé s'abstenant), un ratio de 100% pour tous les grades accessibles par la voie de l'avancement de grade.

DOSSIER 22 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de M. Ourmières,

La rémunération principale des fonctionnaires territoriaux est composée d'un *traitement de base* calculé en fonction du grade et de l'échelon de l'agent auquel est associé un indice brut dont la valeur est fixée par le gouvernement. On sait la faiblesse des traitements de la fonction publique et la hausse de 0,8% décidée par les pouvoirs publics en février 2007 reste inférieure au taux de l'inflation. A cette rémunération principale *s'ajoute un régime indemnitaire* qui est déterminé par les villes dans le cadre d'une réglementation nationale. Ce complément de rémunération ne reçoit aucune compensation de l'Etat et entraîne donc des inégalités entre les communes, inégalités qui ne sont pas sans conséquences sur les possibilités de recrutement ou de stabilisation des effectifs pour certains emplois.

Dans ce contexte difficile, la ville de Bezons a, au cours de ces trois dernières années, augmenté

le régime indemnitaire des agents communaux qui est passé d'un coefficient 1 à un coefficient 3 par rapport au montant national de base pour les agents n'exerçant pas de responsabilité particulière. A la suite des discussions menées avec les organisations syndicales,

le conseil municipal approuve, à la majorité (M. Legrand, M. Oligiati et Mme Hervé s'abstenant), la nouvelle augmentation proposée du régime indemnitaire portant au coefficient 4 à compter du 1^{er} juillet 2007 les primes générales, avec une bonification particulière pour les emplois de responsabilités.

DOSSIER 23 - AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSULTATION ENGAGÉS DIRECTEMENT PAR LES AGENTS

Sur le rapport de M. Ourmières,

Dans le cadre de leurs missions, certains agents sont amenés à conduire des véhicules nécessitant l'obtention du permis E (conduite des mini-bus). Cela nécessite le passage d'une visite médicale payante auprès d'un médecin agréé. Les agents concernés peuvent être amenés à régler eux-mêmes cette consultation, certains médecins n'acceptant pas le règlement par mandat administratif.

Le conseil municipal autorise la commune, à l'unanimité, à effectuer le remboursement des frais de consultation engagés directement par les agents.

DOSSIER 24 – PRIME POUR FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINÉRANTES À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'extension de la prime pour fonction essentiellement itinérantes aux missions d'animateur au service municipal des retraités, de chargé de mission commerce, d'assistants socio éducatifs au sein du CCAS et de la DRH et supprime de la liste le poste de berceuse à la Halte-Garderie

DOSSIER 25 - PERSONNEL COMMUNAL - tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Au 1er janvier (refonte nationale des grades) :

- Transformation de 2 postes d'auxiliaire de soins chef en auxiliaire de soins principale de 2ème classe
- Transformation de 1 poste d'auxiliaire de puériculture chef en auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'attaché pal 2ème classe en attaché principal

Au 1er juillet (compte tenu de l'évolution des situations – retraites, mutations...):

- Transformation d'un poste de rédacteur principal en assistant socio-éducatif
- Transformation d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à TC en un poste d'infirmière de classe normale à TNC (17H30)
- Transformation d'un poste d'animateur-coordonateur jeunesse en un poste d'animateur
- Création d'un poste de technicien supérieur
- Transformation du poste de chef de projet politique de la ville en attaché

- Suppression du poste spécifique d'écrivain public
- Dans le cadre de l'opération ANRU, création d'un poste de rédacteur contractuel et d'un poste de technicien supérieur contractuel pour une durée de 3 ans
- Modification de la rémunération du poste d'agent de développement social affecté au centre social Doisneau : passage du 10° au 7° échelon

Suite aux CAP et aux promotions :

Création de :

- 2 postes d'attaché principal
- 4 postes de rédacteur principal
- 1 poste d'assistant qualifié du patrimoine de 1e classe
- 1 poste d'éducateur des A.P.S. De 1e classe
- 1 poste d'éducateur des A.P.S. Hors classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 1e classe
- 1 postes d'adjoint technique principal de 2e classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 1e classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes d'opérateur des A.P.S.
- 1 poste d'agent social principal de 2e classe
- 5 postes d'A.T.S.E.M. Principal de 2e classe
- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 1e classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine de 2e classe

Suppression de :

- 5 postes de rédacteur
- 1 poste d'assistant qualifié du patrimoine de 2e classe
- 2 postes d'éducateur des A.P.S. De 2e classe
- 3 postes d'adjoint administratif de 2e classe
- 4 postes d'adjoint administratif de 1e classe
- 9 postes d'adjoint technique de 1e classe
- 2 postes d'aide-opérateur des A.P.S.
- 1 poste d'agent social de 1e classe
- 5 postes d'A.T.S.E.M. De 1e classe
- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 2e classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2e classe

Au 1er septembre (dans le cadre de la volonté d'aider les jeunes en apprentissage)

- Création d'un poste d'apprenti en BEP secrétariat
- Transformation d'un poste d'apprenti CAP petite enfance en BEP sanitaire et social
- Création d'un poste d'apprenti auxiliaire de puériculture

- Transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en directeur d'enseignement artistique de classe normale à TC

Dans le cadre du PEL : du 1er septembre 2007 au 07 juillet 2008:

- Création de 14 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe pour 12 h hebdomadaires
- Création de 8 postes d'éducateur des APS de 2nde classe pour 10 h hebdomadaires

Au 1er octobre

- Transformation d'un poste d'attaché en attaché principal

DOSSIER 26 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - ACTION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE.

Sur le rapport de Mme Clerc,

Si le nombre global de morts sur la route a baissé en 2005-2006, on enregistre en villes une hausse de 7,3 %. On sait que du fait même de la densité de la circulation sur Bezons, que notre commune est tout particulièrement concernée par cette problématique : les 4 accidents mortels intervenus durant les derniers mois sur les routes départementales en témoignent dramatiquement. Ces événements répétés soulignent l'impérieuse nécessité pour le Conseil Général de mener enfin les travaux d'aménagement de ces voies. Soucieux de la situation, le Conseil Local de la Jeunesse a souhaité mettre l'accent, dans le cadre plus global de la troisième édition de la fête de la jeunesse, sur la prudence au volant. Ces manifestations sont susceptibles de recevoir une aide l'Etat.

Le conseil sollicite à l'unanimité une subvention de l'Etat pour ces actions.

DOSSIER 27 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - PRÉVENTION SANTÉ : INFORMATION, DIALOGUE, ACCÈS AUX SOINS, FORMATION PREMIER SECOURS

Sur le rapport de Mme Clerc,

Les questions de prévention santé auprès des jeunes constituent une des orientations fortes de la municipalité et participent du grand effort fait par la ville autour de la citoyenneté. Dans ce cadre, quatre actions principales susceptibles de recevoir le concours de l'Etat seront mises en place lors de la fête de la jeunesse:

- Stand d'information du Point Information Jeunesse et du Centre Municipal de la Santé
- Stand de l'Institut Franco-Européen de Chiropractie.
- Initiation aux gestes qui sauvent.
- Diffusion d'un documentaire sur les rapports garçons-filles.

Le conseil sollicite à l'unanimité une subvention de l'Etat pour ces actions.

DOSSIER 28 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT: ACTION DE SENSIBILISATION NOUVELLES TECHNOLOGIES

Sur le rapport de Mme Clerc,

L'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies constitue une des orientations fortes de la municipalité et un des axes de travail de la 3^{ème} édition de la fête de la jeunesse. Diverses actions de découverte, de sensibilisation, de prévention seront menées lors de cette fête de la jeunesse.

Le conseil sollicite à l'unanimité une subvention de l'Etat pour ces actions

DOSSIER 29 – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES FAMILIALES, DE LA CRÈCHE COLLECTIVE ET DES CONTRATS AVEC LES FAMILLES.

Sur le rapport de Mme Lescop,

La délibération du conseil municipal du 27 juin 2006 a approuvé les modifications apportées sur les règlements intérieurs des crèches et halte garderie ainsi que le contrat personnalisé des familles, qui découlait de l'application de la nouvelle PSU. L'expérience montre que les sollicitations des familles pour un accueil d'une ou deux journées par semaine seulement sont assez fréquentes. Afin de répondre à ces nouvelles requêtes, il est proposé d'introduire dans le règlement la création d'un **accueil de 20 H** avec effet au 1er septembre 2007.

Par ailleurs, un réajustement est suggéré sur les **modalités de facturation aux familles : la régularisation ne serait plus annuelle mais mensuelle** afin de ne pas faire supporter un poids financier trop lourd aux familles en fin d'année.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement de fonctionnement des crèches familiales, de la crèche collective ainsi que celles relatives au contrat avec les familles.

DOSSIER 30 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE TIERS PAYANT AVEC LA MUTUELLE LES MÉNAGES PRÉVOYANTS.

Sur le rapport de Mme Prio,

Pour éviter aux usagers du Centre de santé municipal Maurice et Liliane Bourstyn d'avoir à avancer les frais de consultations, soins médicaux, paramédicaux, radiologiques et dentaires, la ville a passé des accords avec la sécurité sociale et divers organismes mutualistes pour pratiquer le tiers payant. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de passer une convention avec la mutuelle LES MENAGES PREVOYANTS pour la prise en charge du ticket modérateur pour ces adhérents ainsi que leurs ayants droit.

Le conseil autorise la signature, à l'unanimité, la signature de cette convention.

DOSSIER 30 BIS - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION A L' ETAT.

Sur le rapport de Mme Prio,

Le Centre Municipal de Santé construit en 1964, rue du Docteur Pierre Rouquès, a un sous-sol semi-enterré consacré en partie aux soins de kinésithérapie et à une consultation d'orthodontie ; cette disposition des locaux ne facilite pas l'accès de tous les patients à toutes les consultations. D'importants travaux vont être engagés afin de rendre le Centre plus fonctionnel et les cabinets de consultation plus accessibles aux usagers. Cette opération estimée à 125 000 euros, peut recevoir le concours de l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la sollicitation d'un concours de l'Etat pour l'aménagement du Centre Médical de Santé.

Dossier 31 - ADHESION A L'OPTION MEDICALE ET DENTAIRE

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre de l'accord national des centres de santé du 19 avril 2003, les centres de santé peuvent opter pour assurer les fonctions de médecin traitant. Dans cette perspective, la Ville souhaite mettre en place une organisation spécifique capable d'assurer la coordination des soins dentaires et médicaux au sein du Centre de Santé Municipal. A travers ces options la Ville de Bezons entend favoriser, entre autres, l'amélioration de la qualité et des conditions d'accès aux soins, ainsi que l'optimisation des dépenses de santé. L'option médicale et dentaire fait l'objet d'une rémunération. Elle est une reconnaissance d'un travail de synthèse déjà réalisé dans les Centres de Santé et jusque là sans contrepartie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'adhésion à l'option médicale et dentaire.

DOSSIER 32 - CONVENTION DE NUMÉRISATION DU CADASTRE.

Sur le rapport du Maire,

La ville a lancé depuis 2003 un projet de **Système d'information Géographique (S.I.G.)**. Celui-ci permet une connaissance approfondie des données foncières et fiscale de la ville. D'abord conduit municipalement, celui-ci est désormais mené avec la CAAB. La mise en oeuvre du projet repose sur l'acquisition ou l'échange de données détenues par divers organismes. Chacune des communes de l'agglomération a la responsabilité de collecter les informations relatives à son territoire. La Direction Générale des Impôts, est gestionnaire du Cadastre, et donc détentrice des plans numérisés et des données foncières et fiscales du territoire de Bezons. Il convient donc de passer une convention avec elle afin d'obtenir ces différentes informations. Elle a une durée de 5 ans à compter de sa signature et est ensuite reconductible de façon tacite annuellement.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention de numérisation du cadastre.

DOSSIER 33 – Adhésion au RCDP (Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine).

Sur le rapport du Maire,

La ville s'est engagée dans un projet de solidarité internationale avec une municipalité de Palestine, West Bani Zeïd. Pour aider le projet, il est proposé l'adhésion au RCDP (Réseau de Coopération Pour la Palestine) qui dispose de moyens humains et logistiques en France et en Palestine. Ce réseau vise à développer et faciliter les relations entre les collectivités locales françaises et leurs homologues palestiniennes. Le montant de l'adhésion annuelle est de 2 951€.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion au RCDP.

DOSSIER 34 – Adhésion au MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement).

Sur le rapport du Maire,

Dans le cadre de son orientation de développement durable, il est proposé à la ville d'adhérer au Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE). Les orientations du MNLE sont d'inscrire toutes ses actions dans le suivi des engagements pris par les Etats à la conférence de RIO, 1er sommet de la Terre, en 1992. Il accompagnera la ville dans ses diverses démarches en faveur du développement durable. En parallèle, la ville souhaite associer le MNLE, en sa qualité d'expert technique et scientifique, à l'Atelier Urbain, afin qu'il puisse enrichir les travaux de cet atelier de sa compétence et de son expérience.

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette adhésion et le versement de la cotisation qui en découle¹.

DOSSIER 35 - ADHESION AU COMITE DU VAL D'OISE DE LA PREVENTION ROUTIERE / ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE.

Sur le rapport de Mme Clerc,

La commune de Bezons considère que la lutte contre l'insécurité routière, en particulier en direction des jeunes, fait partie de ses préoccupations. On compte une augmentation de 12,6% du nombre de personnes tuées chez les 15-17 ans. C'est pourquoi, il est proposé à la ville de Bezons d'adhérer au Comité Départemental du Val d'Oise de la Prévention Routière, et de s'engager à ses côtés, dans une politique volontariste visant notamment à : sensibiliser les jeunes conducteurs ; travailler sur la réglementation et la prévention ; intensifier le dialogue entre les usagers de la route, les professionnels et les associations de prévention. Le montant de l'adhésion annuelle au Comité Départemental du Val d'Oise de la Prévention Routière est actuellement de 0.01€/habitant.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'association Prévention routière, ainsi que la signature de la convention et le versement de la cotisation afférentes.

Dossier 35 bis: subvention à l'association « Cultures croisées ».

L'association Cultures croisées a pour but de faire connaître les cultures de pays ou de régions d'où sont originaires nombre de bezonnais. Elle organise des cours de danse orientale, de langue berbère et est partenaire de la ville sur diverses manifestations (week-end africain, forum des associations, etc.) Il est proposé de lui verser une subvention de 300€.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300€ à l'association Cultures croisées.

36 – DECISIONS.

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante ci dessous :

15 mars 2007	Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de la crèche familiale des Sycomores
29 mars 2007	Convention de prestation ville/Mme CANTIN-DIENON diététicienne pour

¹le montant de l'adhésion étant à vérifier

	formation de prévention nutrition «Mieux se nourrir pour mieux être »
4 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat de maintenance avec la Sté ADIC – logiciel recensement militaire ✓ Mise en place des ateliers d'arts graphiques en direction de 16 jeunes de 11 à 17 ans avec l'association « LEZART »
5 avril 2007	Intervention de M. Jérémie KOKOT, technicien son pour l'enregistrement des travaux du groupe de chant du service municipal aux retraitées
17 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature de convention avec M. FEUNTEUN Alain, écrivain public ✓ Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie d'avance de la crèche du Colombier
18 avril 2007	– Contrat de maintenance avec la Sté SERCL progiciel cimetièrre
19 avril 2007	Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour la période du 26/04/2007 au 25/04/2008 auprès de Dexia CLF Banque
23 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marchés publics: Procédure adaptée : fourniture de mobilier scolaire et équipements divers pour les écoles et les centres de loisirs 2007 avec DELAGRAVE ✓ Contrat de maintenance des auto laveuses et mono brosses avec la société NILFISK Advance
24 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurance d'un véhicule, de marque FIAT type DUCATO, immatriculé 725 EKE 95, auprès de la SMACL ✓ Assurance d'un véhicule, de marque FIAT type DUCATO, immatriculé 718 EKE 95, auprès de la SMACL
25 avril 2007	Rémunération de M. MESMIN Christian, musicien jazz pour le concert des chorales «brésil-brasil » le 29 avril 2007 au TPE
27 avril 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Convention d'occupation précaire local au 1, place Lénine, cité Jean Carasso – pour l'équipe ANRU ✓ Contrat de droit d'utilisation de garantie et de maintenance de l'application interVAX, au centre de santé par la Sté SILOXANE
2 mai 2007	Fixation du montant des honoraires à la SCP Julien LECARNY ROL FERTIER dans l'affaire commune de Bezons/SCCCV les Portes du Val
3 mai 2007	Marchés publics: Procédure adaptée : Fourniture de petits matériels pour la cuisine centrale avec la Sté Chomette Favor
4 mai 2007	Contrat entre la ville de Bezons et l'association Soli-Tutti pour le spectacle Requiem Noir présenté le 9 juin au TPE
4 mai 2007	Contrat entre la ville de Bezons et l'association Histoires et Cultures pour une prestation de contes africains avec Lamine M'Bengue le 12 mai 2007 à la salle Aragon
7 mai 2007	Convention de réservation d'une animation dansante en direction des personnes retraitées le 24 mai 2007 avec M. ALBITTI Didier
9 mai 2007	<p>Marché public - Procédures adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● séjours de vacances 2007 pour enfants et adolescents lot 11 – avenant n°1 avec les Belles Etapes ● Dégraissage du plafond filtrage de la cuisine centrale et des hottes des offices de la ville de Bezons avec la Sté Q.H.S.
10 mai 2007	Contrat de maintenance de l'ordinateur AS400 au centre de santé avec la Sté IBM

11 mai 2007	Contrat avec l'artiste Djunny Claude, représenté par l'association congolaise d'entraide et de soutien pour un concert africain le samedi 12 mai 2007 à l'espace Aragon
14 mai 2007	Formation du personnel du centre technique municipal « Habilitation électrique HO-BO » avec ASCO FORMA
15 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fixation du montant des honoraires du géomètre – cabinet Goudard et associés pour les plans liés à l'aménagement du 11/13 rue des Vallées (propriété VENTURA) ✓ Fixation du montant des honoraires du géomètre – cabinet Goudard et associés pour l'acquisition de l'élargissement de la rue Germinal ✓ Marché public - Procédure adaptée : élaboration du plan local d'urbanisme avec M. Gilles ROUSSEAU urbanisme-Architecte ✓ Assurance de l'exposition « REQUIEM NOIR » du 29 mai au 11 juin 2007 prêtés par l'UNESCO auprès de Marsh assurances ✓ Assurance de l'exposition « REQUIEM NOIR » du 29 mai au 11 juin 2007 prêtés par Anneaux de la Mémoire auprès de Marsh assurances
18 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une régie de recettes pour l'encaissement lié aux locations des emplacements prévus pour la foire de Bezons ✓ Modification de la régie d'avance de la halte garderie
22 mai 2007	Marché public - Procédure adaptée : assistance à maîtrise d'ouvrage pour diverses opérations de travaux dans les bâtiments avec la Sté SODEDAT
24 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signatures de conventions pour la mise en place sur la ville une fête de la jeunesse avec les associations : <ul style="list-style-type: none"> ● ELASTIQUE FLY ● K2R RIDDIM ● NAUTIBUS ● ENJOY, ✓ Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant sur la régie de recettes pour l'encaissement lié aux locations des emplacements prévus pour la foire de Bezons
29 mai 2007	Avenant au bail précaire entre la ville de Bezons et la SCI Plateau des Tourelles – locaux au 1, rue Jean Carasso (prolongation jusqu'au 30 juin 2007)
4 juin 2007	Représentation de la ville par Maître BRAULT dans l'affaire (infraction au plan d'occupation des sols) commune de Bezons/M. TERRAF Mouloud – annulation de la décision de rejet du recours gracieux le 15 décembre 2006
6 juin 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation d'un séjours vacances pour les personnes retraitées du 28/09 au 5/10/2007 au Monténégro avec l'association TOURISTRA ✓ Signatures de conventions pour la fête de jeunesse avec : <ul style="list-style-type: none"> - la Prévention routière - Mega Booster - Assia Maouene ✓ Location d'une nacelle élévatrice, type VL 16m pour le service des Espaces verts à la Sté SERRE et ANSOT ✓ Assurance de l'exposition « ARTHOTHEQUE » auprès de Marsh Assurances, exposée chez divers commerçants : <ul style="list-style-type: none"> - OPTICIEN KRYS, - VILLA CESAR, - GENERALI ASSURANCES, - START'HAIR

12 juin 2007	Assurance de l'exposition « ARTHOTHEQUE » chez « LAFORET IMMOBILIER » auprès de Marsh Assurances
15 juin 2007	Signature de convention avec l'association « Action moto » - action de prévention routière en direction des jeunes inscrits dans le dispositif dit « Contrats vacances » au moment de la fête de la jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50

Le secrétaire de séance

P.N'GWETTE